

**Motion de Mme Renate Cornu: «Donner la liste des orchestres au cartel des chorales».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 12 mars 2003)

*MOTION*

Considérant:

- qu'il est avéré que la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR) respecte pleinement l'engagement de la nouvelle convention tripartite qui la lie à la Ville et à l'Etat, à savoir que la FOSR assure chaque année, une fois, l'invitation d'une ou de plusieurs sociétés chorales subventionnées par le Canton ou par la Ville à participer à un concert de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) - plein effectif, ouvrage majeur - et cela sous réserve de l'accord du directeur artistique;
- que le Requiem de Mozart est programmé pour le 1<sup>er</sup> mai 2003 et que ce concert offre des conditions optimales à l'effectif du Motet, chœur choisi pour l'occasion;
- que, par ailleurs, d'autres formations telles que l'Orchestre de chambre de Genève ont signé un accord qui prévoit la réalisation, chaque année, de quatre concerts avec les sociétés chorales subventionnées;
- qu'il est par conséquent établi qu'il n'y a pas de limitation à la tradition d'un concert classique avec grand effectif incluant un ou plusieurs chœurs genevois regroupés et que l'organisation de concerts de qualité avec plusieurs chorales genevoises est sauvegardée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir à la disposition du cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton, afin qu'il soit en mesure d'élargir l'offre de concerts avec d'autres formations que celles mentionnées dans la motion M-299.